



L'impact du statut matrimonial sur la pauvreté des femmes retraitées

RAPPELS sur les éléments entrants dans le calcul des retraites des salariés du privé dans le système français

- Régime de base
- Régime complémentaire
- Droits pour enfants
- Droits de réversion
- Les minimas sociaux

LES DROITS CONJUGAUX DE VEUVAGE ET REVERSION

- ▶ **Veuvage** : 602 € mois pendant 2 ans
- ▶ **Réversion:**
- ▶ **REGIME GENERAL:** 54% de la pension du conjoint décédé sous condition d'âge et de ressources.
- ▶ **REGIME COMPLEMENTAIRE:** 60% de la pension du conjoint décédé, condition d'âge et de non remariage..

Evolution du statut matrimonial au départ en retraite suivant les générations.

Projection prévisionnelle de situation matrimoniale à la retraite sur 10 femmes suivant l'année de naissance

Année de naissance	Situation matrimoniale à la retraite			
	Célibataires	Divorcées dont remariées		Toujours mariées
1930	1	1	0.3	8
1950	1	3	1	6
1970	3	3	1	4

Diverses vision de la famille dans notre société

- ▶ Les sondages sont très favorables à la réversion mais s'affrontent en même temps 3 modèles familiaux types.

La génération des 80 ans

- ▶ 90% des femmes de cette génération sont mariées ou veuves.

La génération des 60 ans

La situation matrimoniale

Nous sommes là en pleine évolution du fait de la multiplication des divorces des unions libre et des familles monoparentales le mariage étant nécessaire pour avoir des droits..

LA GENERATION DES 40 ANS ET MOINS

Cinquante pour cent des enfants naissent hors mariage, en projection seulement 50% des femmes seront mariées au départ en retraite les divorces sont de plus en plus fréquents, les PACS aussi.

les unions libres en début ou en deuxième partie de vie sont monnaie courante.

Si un accident survient au partenaire comment éviter la pauvreté?

QUELLES PISTES REVENDICATIVES

- ▶ Devant la pauvreté présente et future des femmes retraitées des changements doivent être imposés qui nous concernent tous actifs et retraités.
- ▶ Quelle place pour la réversion?
- ▶ Comment renforcer les droits propres.
- ▶ Et ceux liés à la parentalité

Le renforcement des droits propres

- ▶ Il passe par :
- ▶ L'égalité salariale (et plus généralement de rémunération) hommes femmes
- ▶ Dans le privé revenir aux dix meilleures années pour le calcul de la pension
- ▶ Pouvoir amener l'employeur à cotiser sur un temps plein en cas de temps partiel
- ▶ L'institution d'un minimum contributif à l'ARRCO

Quelques autres pistes

- ▶ Partage des droits en cas de divorce ou de concubinage.
- ▶ Garder 1,5 part d'impôts pour les personnes seules ayant eu des enfants même si elles ne les ont pas élevés seules cinq ans.
- ▶ Prise en compte du PACS
- ▶ Les enfants encore à charge pendant la retraite
- ▶ ...

*Merci de votre
attention*